# Nouvelles Locales

## ROUBAIX

### AVIS IMPORTANT

**La «SOCIÉTÉ ROUBAISIENNE D'ÉCLAIRAGE PAR LE GAZ ET L'ÉLECTRICITÉ»** a l'honneur d'informer les habitants de la Ville de **Roubaix**, qu'à dater du **1er janvier 1910**, les consommateurs de gaz devront, pour tout ce qui concerne les services du gaz et de ses sous-produits, s'adresser aux **bureaux de la Société : 58, rue de Lannoy, à Roubaix.**

**SUITES MORTELLES D'UN ACCIDENT**

Mlle Léona Perche, cette jeune servante de 18 ans, qui, le 13 courant, en l'absence de son patron, M. Landieux, entrepreneur, boulevard de Reims, fut brûlée vive dans la cuisine, est encore bien soir, un peu après sept heures, à l'hôpital de la Fraternité, où elle était en traitement.

**LES CABARETIERS CONTRE LA LICENCE ET LES NOUVEAUX IMPOTS**

Le Syndicat des cabaretiers de Roubaix et ses environs, nous demande de bien vouloir insérer la lettre suivante :

*A Monsieur le Secrétaire-Général de la Mairie de Roubaix,*

Monsieur le Secrétaire-Général,

J'ai l'honneur de vous remettre la liste de nos revendications au sujet desquelles vous avez déjà eu l'obligeance de nous questionner :

Les débitants de boissons protestent contre les impôts suivants :

1° Taxes d'ouverture des nouveaux débits (rapport prévu, 1 million de francs) ;

2° Augmentation des droits sur les alcools, portés à 180 francs à l'hectolitre, sous prétexte d'unification (rapport prévu pour le Trésor, 6.000.000 francs) ;

3° La bande (ou vignette de garantie pour les vins (rapport prévu : 40.000.000 francs ; approximativement : 67.000.000 francs) ;

4° Ils demandent qu'il ne soit exiger, s'il le faut, la suppression de la licence (impôt d'exception qu'ils sont les seuls à payer), soit 36.150.000 francs.

Il est proposé à M. le Ministre actuel des Finances en remplacement de la licence, un droit de 0.50 pour cent sur les ventes, ou plutôt les rentrées des fonds de commerce, en général, ce qui apporterait au Trésor environ 45.000.000 fr. par an, c'est-à-dire 9.000.000 de plus que l'ex-Septennat de Berce.

5° Le rejet de la *limitation* du nombre des débits qui se fait ensuite par suite de la diminution du chiffre d'affaires, puisqu'à Roubaix seulement, il y a 600 débits en moins depuis un an et demi ;

6° La suppression des *taxes locales*, c'est-à-dire la liberté des achats aux fournisseurs de leur choix, et la propriété de l'alcoolisme ;

7° La vente de la bière par les brasseurs selon le système métrique, et non plus à la *pinte*, terme qui ne signifie plus rien ;

8° L'application de la patente aux débits non déclarés, leur tout une concurrence déloyale ;

9° L'interdiction de vendre de la bière, du vin, des liqueurs dans les établissements industriels ;

10° La suppression des droits d'auteur pour les estaminets ;

11° Le rétablissement de la tolérance pour les débitants de circuler en ville avec deux litres de spiritueux, tolérance qui a été maintenue pour les parcelliers, et qui a été supprimée pour les débitants que depuis un an les droits étant cependant toujours payés d'avance ;

12° La représentation proportionnelle au nombre d'électeurs, pour chaque région. (Ceci étant au vœu en dehors de toute politique).

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire-Général, avec nos remerciements, ses sincères salutations.

*Pour le Syndicat de Roubaix et de ses cantons.*

*Le secrétaire,*
Adolphe DELASSOY.

**SAVON MAKOKO** Parfum Fleurs d'Europe
Victor LAGARDE

**PETITES NOUVELLES**

A la Société Anonyme des établissements Lecomte et Deprez, lainiers-apprêts, rue de Beaumont, M. Fouquart Pierre-Henri, 19 ans, ajusteur, demeurant rue Châteauleurand, 24, s'est fait une entorse compliqué du genou gauche en tombant de son poidou. Il a pour de repos.

— Chez MM. Fourlinnie et Cie, cotonfacteurs, rue de Remiremont, M. Oscar Honore, 29 ans, ouvreur demeurant rue Saint-Laurent, 19, s'est fait une profonde coupure du médius droit en manant un morceau de tôle. Trente jours de repos.

— Ferrand Caparl, 19 ans, apprêteur, et Proyoyer Henri 19 ans, demeurant rue Bernard, 8 ont été mis en état d'arrestation pour vol d'un pain, rue Saint-André.

— Everlaard Arthur, 37 ans, rentreur, sans domicile fixe, a été arrêté, mercredi après-midi, pour incommodation. Il a été conduit à la gendarmerie.

— Jeudi, entre six et sept heures du matin, alors qu'il partait au travail des époux Vandurzypen rue Rollin, 64, leur maison a été visitée par des cambrioleurs inconnus. Le montant du vol n'est pas important. Une enquête est ouverte au 4e arrondissement.

— La police recherche la fenme Dayck Célina, femme Dervyx, 30 ans, épicière, rue du Tilleul, 311, qui le 19 courant, a été poignardée avec deux amies chez M. Malghem Camille, cabaretier, rue de la Balance, 48, ou il y avait une ducasse à pourvoir.

Après avoir commandé pour toutes les personnes présentes un repas russian, elle demanda la note qui devait la donner de 13 fr. 60.

Sous prétexte d'aller chez cette obscurier de l'argent, la femme Dervyx quitta l'estaminet. Depuis elle n'est plus revenue.

Samedi 1er janvier 1910 et dimanche 2, visites des parents aux malades en traitement à la Fraternité, de cinq heures à midi.

— Jeudi vers 8 heures du matin, une pauvre femme belge internée plusieurs fois à Bailleul, Mlle Delassoy Flore, 31 ans, piquirère, demeurant sous frères et sœurs, rue Pierre-de-Roubaix, cette Flipo, 24, profitant de ce qu'elle était seule, est montée au second étage et avait pénétré dans le vide, d'où elle s'est tombée sur plusieurs côtes fracturées, M. le docteur Dupre l'a fait admettre à la Fraternité. L'état de Mlle Delassoy n'est pas grave.

— Ce soir, à 8 h. 3/4, réunion générale et obligatoire du Cercle Moderne. Situation de la société et renouvellement du Comité.

— Par suite de la vidange du réservoir inférieur de Mouvaux, la pression sera plus faible sur tout le réseau d'eau potable, à compter du vendredi 31 décembre à 6 h. du soir, et pendant 37 heures environ.

— M. Maurice Nève, 76 ans, gendarme en retraite qui, il y a quelques jours, fut grièvement brûlé aux jambes, vient de mourir à la Fraternité, non de ses brûlures, mais des suites d'une pneumonie.

— Une enquête est ouverte au 2e arrondissement, au sujet d'un vol de vêtements dans la nuit du 25 au 26 courant, chez et au préjudice de jeune Delaire Théodore, demeurant Grande-Rue, 208.

— Jeudi après-midi, Vandaeyzen Antoine, 27 ans, ajusteur, demeurant rue de la Redoute, 21, a été arrêté pour vol d'un poêle en cuivre de un kilo, commis au préjudice de M. Camille Delebecke, boucher, rue de Tourcoing, 48. Il a été conduit au Parquet.

**MUSE DE NADAUD**

Réunion générale le vendredi 31 décembre, à huit heures et demie du soir, au siège, 20, place de la Liberté.

Ordre du jour : Lecture des procès-verbaux et de la correspondance ; la « Robinsonne » ; anthologie ; analyses littéraires ; œuvres nouvelles ; questions diverses.

**SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS DES ANCIENS SOUS-OFFICIERS FRANÇAIS**

La Société de secours mutuels des Anciens sous-officiers français de Roubaix a tenu son assemblée générale trimestrielle, sous la présidence de M. A. Ingard, président.

M. Louis Thin, secrétaire-trésorier, donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion générale. Il est adopté sans observations. Puis il donne le détail de la situation financière du 3e trimestre qui est également adopté.

M. Carlos Sekse, au nom de la commission des Finances, donne lecture du rapport pour le 3e trimestre qui se résume comme suit : recettes 16.117 fr. 93, ils dépenses de 4.569 fr. 20, soit un excédent de recettes de 11.548 fr. 73.

Le capital au 30 décembre 1909 étant de 72.077 fr. 75, il est donc de 83.716 fr. 48 au 30 décembre 1909. La commission des finances est heureuse de constater la prospérité de la Société et l'attribue à la sagesse, à l'expérience et au dévouement du président et du secrétaire-trésorier.

La situation financière au 30 décembre 1909 est approuvée par l'assemblée générale à l'unanimité.

M. le président attire ensuite l'attention des sociétaires sur le recrutement des nouveaux adhérents ; il leur demande de faire se plus de propagande possible, afin de ne pas voir diminuer la importante assemblée de la société.

L'informe les sociétaires que les articles revisés lors de la dernière assemblée générale ont été imprimés à M. le ultimate et que l'on attend son approbation.

Concernant la répartition du crédit de 30.000 francs alloué par la Ville, M. le Président donne lecture des instructions municipales à ce sujet. Il ressort que les sociétaires qui n'habitent pas Roubaix ne participeront pas à cette répartition.

En conséquence, les sociétaires qui se trouveraient dans le cas sont priés de bien vouloir en informer le secrétaire après la réunion.

Des élections partielles pour la renouvellement d'un tiers des membres du Conseil d'administration aurait lieu à l'assemblée générale trimestrielle de mars 1910. Sont sortants, MM. Bayard, vice président, E. Lecomte, Delannoy, Selosse, Vandemerche et Jung, administrateurs. Conformément à l'article 17, ces MM. sont rééligibles et se représentent aux suffrages de leurs collègues ; cependant, conformément à l'art. 19 les sociétaires qui désirent porter leur candidature pour l'une de ces fonctions sont priés d'adresser leur demande par écrit au Président un mois avant l'assemblée générale de mars.

Pour la fête annuelle, la question n'étant pas suffisamment étudiée, sur la proposition de M. Linger, membre participant, un referendum sera envoyé à chaque sociétaire pour connaître son avis. L'assemblée générale de mars sera appelée à résoudre définitivement cette question.

M. le président donne ensuite lecture d'une lettre de M. le Maire au sujet de la désinfection du cuvier lavoirs des bains de Lakerslaer se présente dans un endroit de la Ville.

Enfin M. le président est heureux d'annoncer que la Société a reçu un diplôme de médaille d'or à l'Exposition de Nancy, et en collectivité, les récompenses suivantes ont été remises : médaille d'or, M. Bayard ; médaille d'argent, M. Bayard ; médailles de bronze, MM. Jung et Selosse.

La mention honorable de la médaille à été accordée à MM. Vandemerche et Dupleuy pour le Gouvernement de la République, et MM. Thieffry et Leur ont reçu le premier la rosette de l'Instruction publique, le second les palmes académiques. M. le président félicite ces Messieurs, l'assemble leur chante un chaleureux vivat auquel MM. Thieffry et Leur répondent en assurant leurs collègues de leur entière reconnaissance.

Après un sourire fait adressé aux sociétaires décédés au cours de l'année et qui sont cités en la séance, M. le président adresse aux sociétaires et à leurs familles, en son nom et au nom du Conseil d'administration, les vœux de 1910, souhaite à ses sœurs pour l'année qui va commencer.

**LES ADJUDICATIONS**

Jeudi matin, dans une des salles de la Mairie, en présence de MM. Lebiune, adjoint au maire, Sagard et Picot, conseillers municipaux ; Saillenbier, receveur municipal ; Brodhuer, chef de bureau des Eccs ; Mlle H. Devemny, sous-cuvonne, il a été procédé à l'adjudication des denrées nécessaires au fonctionnement de l'Internat municipal annexe au Collège de jeunes filles, pendant l'année 1910.

Voici les résultats de cette adjudication :

Lot 1er : Fournitures de viande : Lemaire, — MM. H. Lefebvre-Farvaque, 10.60 % de rabais ; Auguste Bard, 8 % ; Seynave-Lesaunge, 6 % ; Alex Dupuyl, 10 % ; Jules Bulliard, 1 of % ; Henri Dedique, 5 % ; Rapisert-Lauwers, 11 % adjudicataire.

2e lot : Epiceries diverses, 1316 fr. 50. — MM. Charles Dewik, 5.65 % de rabais ; Henri Cazaux, 2 % ; Célestin Nys, 4.25 % ; Rapisert-Lauwers, 2 % adjudicataire.

3e lot : Laiterie, 562 fr. 50. — MM. Henri Seynave-Lesaunge, 1 % de rabais ; Rapisert-Lauwers, 2 % adjudicataire.

4e lot : Pain, 1.000 fr. — Pas adjugé.

5e lot : Beurre et œufs, 1785 fr. — MM. Castelain, 5.01 % de rabais ; Henri Fremeaux, 6 fr. 75 ; Paul Tapin, 5 % ; Emile Poliet, 8 % ; adjudicataire.

6e lot : Légumes, 1052 fr. 50. — M. Jules Hentzel est déclaré adjudicataire avec un rabais de 17 %.

**ENQUÊTE DE COMMODO ET INCOMMODO**

Le Maire de la Ville de Roubaix donne avis que le 27 janvier 1910, de deux à cinq heures de relevée, il sera procédé dans une des salles de la Mairie, à une information de commodo et incommodo sur la demande de M. Jules Dubreuil, tendant à obtenir l'autorisation de créer l'exploitation d'un atelier d'extraction de la glycérine des eaux de savonneries, rue de l'Ouest, 3.

Les personnes que la présence de cet établissement peut intéresser, sont invitées à se présenter à l'enquête précitée pour y produire leurs observations et réclamations.

Les plans sont déposés à la Mairie au Bureau d'Hygiène où les intéressés pourront en prendre connaissance pendant un mois à partir de la date du présent avis.

**THÉATRE DE ROUBAIX-FONTENOY**

(Direction : Paul Doucet, 6e année)

Ce soir, première représentation de « l'Infidèle » pièce en 3 actes, de M. Bouvreux, de M. Pierre Sérou, ouvrancière par Eug. Willard, illustrée de la médaille d'honneur.

Le acte, Le cabaret de l'Ange Gabriel (la rafle) ; 2e acte, Boulmarche ; 3e acte, le fabieau. L'instruction (un entoir) ; 2e tableau, Un contre trois ; 4e acte, L'œil de la police ; 5e acte, Comment on vole ; 6e tableau, Le pilori.

La direction a l'honeur d'informer le public que le personnage présenté sous les traits de l'Inspecteur de la Sûreté Alexis Pinson, n'a rien de semblable aux policiers sérieux, et rouublards que nous nous ont de données jusqu'ici.

Les documents apportés par le Bureau d'Hygiène où les intéressés pourront en prendre connaissance pendant un mois à partir de la date du présent avis.

**THÉATRE DE ROUBAIX-FONTENOY**

(Direction : Paul Doucet, 6e année)

Ce soir, première représentation de « l'Infidèle » pièce en 3 actes, de M. Bouvreux, de M. Pierre Sérou, ouvrancière par Eug. Willard, illustrée de la médaille d'honneur.

Le acte, Le cabaret de l'Ange Gabriel (la rafle) ; 2e acte, Boulmarche ; 3e acte, le fabieau. L'instruction (un entoir) ; 2e tableau, Un contre trois ; 4e acte, L'œil de la police ; 5e acte, Comment on vole ; 6e tableau, Le pilori.

La direction a l'honeur d'informer le public que le personnage présenté sous les traits de l'Inspecteur de la Sûreté Alexis Pinson, n'a rien de semblable aux policiers sérieux, et rouublards que nous nous ont de données jusqu'ici.

Les documents apportés par le Bureau d'Hygiène où les intéressés pourront en prendre connaissance pendant un mois à partir de la date du présent avis.

**TOURNÉE GH. BARET**

L'impresario Ch. Baret, nous annonce pour la semaine prochaine une représentation particulière exceptionnelle.

Elle comprendra :

1° *Le Stradivarius*, la pièce si amusante qui fut représentée il y a quelques semaines à la *Comédie-Française*.

On sait que son auteur, M. Max Maurey, est plus spécialiste par tout un langage de pièces comiques, telles que : *Affe de saut*, *La Recommendation*, *L'Aventure*, *La Fiole*, etc.

2° *L'Aïda*, à belle comédie en trois actes, de M. G. Trarieux, dans laquelle les rôles principaux seront interprétés par l'admirable comédienne qu'est M. Philippe Garnier et par Mlle Thérèse Berge.

Rappelons que M. G. Trarieux est l'occasion d'expliquer dans une interview du *Gil-Blas*, avec très sympathique « fait divers » lui fournit le sujet de l'*Aïda*. L'action se déroule dans un régiment d'artillerie. Un crime a eu comme. Certaines apparences font supposer un officier. Ses camarades jeunent qu'il ne doit pas, qu'il ne peut pas être coupable. L'instruction se prolonge, et l'officier reste muet, farouche et taciturne. Il faut qu'un hasard vienne révéler son innocence.

## ÉTAT-CIVIL

**Naissances.** — Léona Perche, rue de Lannoy, 350 — Robert Delsyvre, rue Saint-Roch, 36 — Lion Six, rue d'Estaing, cour Boulanger, d — Denise Selen, rue de Denain, cour Delila, d — Marie Desquiens, rue de la Vigne, 21 — Raymupre Blauwkinne, avenue Julien-Lagache — Fernand Boile, avenue Julien-Lagache — Germaine Bourgois, avenue Julien-Lagache — Charles Bleton, rue de Rome, cour Sorion.

**Mariage.** — Jean Charlet, employé, rue des Fondeurs, 9 et Juliette Thelevel, piquèire, rue Duguesclin, 31.

**Décès.** — Jean Desfonninges, 71 ans, sans profession, rue de Tourcoing, 166 — Marie Cervelle, 56 ans, piquèire, rue de Lannoy, 260 — Florentino Turck, 33 ans, lisseur, rue Delespaul, 34 — Georges Jaurron, 23 ans, détaché, avenue Julien-Lagache — Maurice Nève, 76 ans, gendarme retraité, avenue Julien-Lagache — Victor Herbet, 77 ans, sans profession, rue du Gros-Soule — Henri Vandeperre, 28 ans, cordonnier, rue Barard, 27 — Victor Bellemens, 28 ans, cantonnier, rue Sainte-Elisabeth, 19 — Morlet, 1.

## TOURCOING

**UN INCENDIE**

Un incendie se déclarait hier soir dans la maison à usage de café, exploité par M. Auguste Campion, 121, boulevard de l'Egalité. Prévenus vers 9 heures, M. le Pompiers-se transportèrent rapidement sur les lieux avec leurs matériels.

La porte de l'habitation étant close, ils durent enfoncer celle de l'entrée principale pour pouvoir pénétrer.

Le feu régnait dans le grenier et l'escalier qui y donnait accès était lui-même embrasé.

Après s'être rendu compte qu'aucune personne ne se trouvait dans les diverses chambres, ils attaquèrent violemment le foyer de l'incendie.

Les dégâts sont importants; il y a assurance.

Vers 9 heures 1, le locataire n'était pas encore rentré.

Le service d'ordre était assuré par la police sous les ordres de M. Rougeron, commissaire du 1er arrondissement.

**ARRESTATION POUR VOL DE PAILLE**

Georges II..., 20 ans, domestique au service de M. Montagne, chevelleur, rue de Tilleul, 32, a été mis en état d'arrestation pour vol de 500 kilos de paille, commis en plusieurs fois au préjudice de son patron. Il a été surpris flagrant délit, ce qui lui a rendu toute dénégation impossible. Il a été transféré à Lille à la prison-pénitentiaire.

**PLAINTE**

M. Louis Dumortier, chauffeur, rue des Etudiants, a déposé plainte entre les mains de M. Niederel, commissaire de police du 3e arrondissement, contre le nommé E. P..., l'un de ses voisins, qu'il accuse de lui avoir dérobé une cuvelle d'une valeur de 3 fr.

**LA FRAUDE PAR WAGONS DE PREMIÈRE CLASSE**

Dans la journée d'hier, les préposés des douanes de service à la gare ont découvert de nombreuses quantités de tabac de contrebande dans des wagons de première classe de l'Etat Belge.

C'est d'abord à 9 heures 1/2 du matin, à l'arrivée d'un convoi belge, le préposé Martin en opérant la visite des voitures, remarqua que le dossier rembourré d'un compartiment « l'avait drôle ». Il aussitôt ce dossier, le déplaça et finalement reconnut que le crin avait été remplacé par des paquets de tabac Morave. Il y en avait 30 kilos, valeur 375 fr. Célinit une belle prise.

Dans l'après-midi, à 3 heures 35, nouveau convoi belge, dans un compartiment duquel un autre préposé, M. Blaise, comme son collègue, M. Martin, découvrait 24 kilos de tabac également dissimulé dans le dossier. C'était une nouvelle prise de 300 fr.

Une annuaction est intervenue entre les douanes et l'exploitation des chemins de fer belges pour obtenir manipulation des wagons qui recèlaient la contrebande.

**ÉTOUFFÉ PAR UN PROFESSEUR ITALIEN**

Les autorités belges ont remis entre les mains de la gendarmerie de Tourcoing Aurelio Berengo, 33 ans, professeur d'italien, demeurant tout à la fois rue Jean par les parquets de Paris, de Bordeaux, et de Vétone et Turin, en Italie, sous l'inculpation d'abus de confiance. Berengo sort de la prison de St-Gilles, à Bruxelles.

**ACCIDENTS DE TRAVAIL**

M. Maurice Samyn, 20 ans, ajusteur au pelgange mécanique de la Tossee, avait contusionné à la main droite en portant un tablier de carde. Docteur Dubuire, 15 jours.

— M. Victor Beaucarlier, 18 ans, fileur chez MM. Motte frères, filature de coton, rue de Paris, a contracté une entorse du nerf droit au poignet droit en faisant un effort. Docteur Dupuis, 12 jours.

— Mme Irma Moerman, 31 ans, ourdisseuse chez MM. Mathon et Dubuile, fabricants, boulevard de Marcq, s'est blessé au pouce droit en manipulant une pouline et le courroie accidentel son métier. Docteur Dupuis, dix jours.

**SERVICE DES POIDS ET MESURES**

Conformément à l'arrêté de M. le Préfet, la vérification périodique des poids et mesures, commencera pour la Ville de Tourcoing, le 6 janvier 1910.

Elle aura lieu, pour la ville, au bureau du vérificateur, pour le quartier du Blanc-Seau au groupe numéroté et dans le local de la Caisse d'Epargne, pour le Croix-Rouge.

Comme les années précédentes, des bilets individuels d'avertissement seront remis aux commerçants en temps opportun.

Les marchands ambulants sont tenus de faire vérifier dans les trois premiers mois de chaque année, tous les instruments de pesage et de mesure dont ils font usage ou qu'ils ont en leur possession.

Indépendamment de la vérification annuelle, les commerçants et industriels désirant profiter du bureau de vérification pour faire revoiss de la marque annuelle, avant d'en faire usage, tous les instruments de pesage et de mesure dont ils se servent aujourd'hui.

**ETABLISSEMENT DE BAINS**

On nous prie d'informer le public de l'emploi du temps à l'établissement municipal des Bains pendant les fêtes du Nouvel An.

Jeudi 31 décembre : ouvert toute la journée, la piscine réservée aux hommes.

Le 1er et le 2 janvier l'établissement sera fermé.

**LIGUE VÉLOCIPÉDIQUE TOURQUENOISE**

A l'approche de la nouvelle année, la Ligue croit de son devoir d'informer les cyclistes, ils veulent pas être pris au dépourvu, qu'il est de leur intérêt de se rouvir le plus tôt possible d'une carte d'identité procurant l'entrée en France en pays étranger d'une bicyclette ou motocyclette. La Ligue étant affiliée à l'U. S. F. S. A., aux membres reçoivent de cette dernière Société sans frais, une carte d'identité leur concédant leds avantage. Cotisation annuelle : un franc pour l'année 1909.

**THÉATRE MUNICIPAL DE TOURCOING**

*Direction Sanlaire frères (8e année)*

Aujourd'hui vendredi 31 décembre 1909, bureaux à 7 h. 3/4, rideau à 8 h. 1/4, première représentation du plus grand succès du Théâtre de la Gaîté, « Les Saltimbanques », opérette à grand spectacle en 3 actes et 8 tableaux, de Lagarne, avec le concours de la nouvelle grande troupe des Omnia, des Folies-Bergères de Paris et de l'Empire de Londres, qui n'a aucun rapport avec la troupe de pantomimistes qui joue le « Voyage de Suzette ».

A l'occasion du Nouvel An et comme étrennes, la direction offre le représentation aux enfants. C'est-à-dire que les enfants accompagnés de leurs parents entreront gratuitement.

Un service de location est assuré après le spectacle. Lelles E. et M.

**ETAT-CIVIL**

**Naissance.** — Louis Dessauvage, rue des Plats, rue Saint-Louis, 1.

**Décès.** — Raymond Lemahieu, 9 mois, rue de Tuniès, 50 — Arthur Farocel, 8 ans, rue des Flandres, 62 — Elise Leumerchebier, 78 ans, rue de Lille, 121 — Juliette Delepaul, 58 ans, rue des Postiniers, 123.

**LAINES**

Marché à terme du jeudi 30 décembre 1909

*Laines peignées (type unique)*

**Roubaix** (midi)

Mai 5.725. — Ventes : 5.000 kilos.

**Tourcoing** (1 h. ½)

Avril 5.775, mai 5.725, août 5.65. — Ventes : 20.000 kilos.

## LILLE

### Petits profits illicites

**Un cocher-livreur, belge, mouillait le lait destiné aux Hospices afin de fournir deux ménagères, ses compatriotes**

Des analyses faites ces temps derniers, montrèrent que le lait livré aux Hospices à M. Desurmont de Noyelles-sous-Sambre, était additionné d'eau dans une proportion assez faible. A une observation de l'Administration des Hospices, le fournisseur fit savoir que le lait expédié, arrivant en gare Saint-Sauveur à Lille, dans des wagons plombés, il ne pouvait pas les être modifié qu'à Lille.

Sûre d'une plainte de l'Administration des Hospices, M. Desurmont chargeait le cocher qui ses agent-livreur d'arrêter d'avant tout sur les pédoncules. Les observations des gardiens-jurés, ont prouvé, lundi, de sus-dit cocher, le nommé Lemaire, Urbain, 18 ans, originaire de Lille, demeurant rue des Dominicains de Lille.

Jeudi matin, ces agents de surveillance agents Wallet et Dechaux se saisissaient à la gare St-Sauveur, du nommé, Ernest Ernest Leclou, cet ex-livreur de bourrage, les gardiens ont pu le voir, à un moment donné, faire remise à deux femmes, Jeanne et Françoise Lasseaux, âgées de 52 et 35ans, toutes deux organisées de Belgique demeurant dans Saint-Etienne, 27, d'un broc où moussait un lait superbe.

Halte-là ! direct les témoins discrets de la manœuvre, désormais fixés, et ils conduisirent le cocher, le lait et le broc au Commissariat de Lille, où le commandant Dullin, le ministre de la guerre a fait construire un train de certs-volants, actuellement en essais à Boulogne-sur-Mer. Le capitaine du dirigeable a été chargé de ces essais, sur il était tout désigné pour cela : il a fait de ses études sur les « Appréciations des cerfs-volants » dont l'une, la *photographie* aérienne, a été résumée depuis deux ans, et est d'un usage courant dans la marine française.

Le train de cerfs-volants qui il est un point actuellement à Boulogne-sur-Mer, est destiné à suppléer les ballons emplis dans lesquels les applications de la guerre, aussi (ci que le vent dépasse la vitesse de 12 m. 50 par seconde, vitesse à partir de laquelle les ballons deviennent inutilisables alors que les cerfs-volants peuvent être déjà employés à partir de 7 m. 50 à la seconde.

Le système dont il s'agit comprend un train d'attelage composé d'un cerf-volant pilote et de un à quatre cerfs-volants d'attelage qui tendent le cable dans le long du quel doit glisser le chariot qui supporte une nacelle en osier. Cette nacelle est remorquée par un train secondaire de deux à trois cerfs-volants temporaires qui sont commandés par un second câble parallèle au premier. Un treuil à double hauteur assigne les deux câbles.

Les cerfs-volants employés sont collaborés, du type Blériot, le dirigeable. Leur surface portante est, pour nacre, nécessaire, avec les autres cerfs. Ils ont trois mètres de hauteur sur deux de large.

Ils les voyant fonctionner, les non est clos, ne de la simplicité et de la rapidité de la manœuvre en même temps que du sentiment de sécurité qu'ont éprouvé ceux qui, comme le commandant Dullin, le général lendinieur de prix de la Ligue nationale aérienne, viennent de faire des ascensions à Boulogne avec ces « Cerfs-volants, ils ils peuvent être démontés en quelques minutes, et rogiés pour le transport. Il y a donc tout lieu désespérer que, dès peu, notre armée sera dotée réglement intégralement de ce système qui, en cas de conflit, dans les Angles et les Russes tout usage dans leurs pays aéroplaniques depuis plusieurs ans en déjà.

**CYCLISME**

**La course de six jours de Berlin**

**Après deux jours de course**

La ronde continue toujours sur la piste du jardin zoologique. En dehors des démarages de Butt, Walburg et Steffenack, rien de bien intéressant à signaler.

Après deux jours, soit quarante-huit heures de course, les positions étaient les suivantes : Lorenz-Stuttgart, Stellbrink, Stellbrink-Brocco, Wagner-Sheerman, Contenet-Stellbrink et Pawke-Stabe, avec 1.367 kil. 750 (record : 1.429 kil. 700) ; Eliegard-Rudell, 1.000 kil. ; Ilali, à deux tours ; Ryser-Sarapezel, et Skiplike, à sept tours ; Conrad-Lithoff, à 22 tours ; et Nedela-Krumpkoff à 42 tours.

**La journée de jeudi**

Il y avait peu de monde jeudi matin au vélodrome du jardin zoologique, mais on présoyait pour l'après-midi une affluence énorme, car le temps n'avait pas changé, et pour la direction qu'il comptait venir voir les coureurs dans l'après-midi.

A dix heures du matin, soit après soixante heures de course, le classement était le suivant : Butt-Ilali, Fogler-Rudl, Brocco-Berthet, Wagner-Scheinerman, Wolfhour-Sial, Stable-Pawke et Contenet-Stellbrink, avec 1763 kil. 500 (record 1911 kil. 100) ; Eliegard Rudell, à un tour ; Demkes-Hall, à 4 tours ; Bellinger-Skiplike, à 7 tours ; Carrozzel-Ryser, à 8 tours ; Conrad-Ithoff, à 21 tours et Nedela-Barnikoff, à 66 tours.

**LUTTE**

**Championnat du monde**

Mercredi soir, se sont continués au Moulin-Rouge les luttes dont nous avions annoncé le début. Le public les suit avec grand intérêt.

Voici d'ailleurs les résultats de la troisième soirée :

Première lutte : Carcanaque lombe Verdier en 16 minutes par son prise d'épaule.

Deuxième lutte : Clément lombe Pietro II en 12 minutes par une manchette à terre.

Troisième lutte : Vervel lombe Carlo Ré en 27 minutes par une prise d'épaule à terre.

Quatrième lutte : Rasikovine lombe Bassiamos en 25 secondes par une ceinture avant.

SI VOUS VOULEZ
Manger avec appétit, Désopilarter votre sang, Combattre l'Anémie avec succès,
Boire un Consommé agréable,
prenez, avant chaque repas, un verre de l'excellent Vin de
BANYULS-TRILLES
quinquina spécialement recommandé par M.M. les Médecins aux hommes, dames et enfants.
Dans tous les Cafés, les bons Estaminets et chez les entrepositaires.
Exiger, plus que jamais, l'étiquette sur la bouteille & ceux des nombreuses contrefaçons.
6066

## AUTOUR DE LILLE

**HALLUIN.** — Mercredi matin, M. Nollet, 33 ans, mécanicien, en longe Lenchen, rue Saint-Carnot, a été trouvé étendu au dommail plus ardu de vie, dans la cave de la salle des machines.

L'on suppose que Nollet aurait glissé sur les premières marches de l'escalier et aurait roulé dans la cave.

On docteur, mandé, a relevé une fracture de la colonne vertébrale, et la mort avait été presque immédiate.

**TOUFFLERS.** — Mercredi à en lieu, à 8 h. du soir, salle de la mairie et devant un auditoire nombreux, la conférence sur les habitations ouvrières a bon nombre organisée sous les auspices de la Société Les Prévoyants de Roubaix-Lannoy.

En un langage clair et précis, M. Wattelle, vice-président des Prévoyants, a montré l'importance du logement au point de vue moral, social et hygiénique. Il fit ensuite ressortir les avantages qu'ont les travailleurs à assurer un logement confortable. M. Wattelle a parlé également de l'assurance nationale permettant en cas de décès du père, la remise de la propriété à ses héritiers.

M. Leurdian, président des Prévoyants, entretint l'auditoire des lois organiques de protection des habitations à bon marché, et des avantages pratiques concédés à cette œuvre, à savoir : l'exonération pendant 12 ans de l'impôt foncier et de l'impôt sur les portes et fenêtres, et la remise des droits d'enregistrement sur les opérations financières. De plus l'article 827 du Code civil, relatif à la mort du chef de famille, la vente de la maison.

L'auditoire, très intéressé a vivement applaudi les orateurs.

**LANNOY.** — Nos lecteurs se rappelleront encore qu'il y a peu de temps un employé de la Cie des Tramways Lille-Roubaix-Tourcoing, le nommé Charles Michel, 27 ans, plombier, domicilié à Roubaix, qui lui rain au secours contre 80 francs, M. le monter, puis son coup fait, passa la frontière.

Condamné par défaut en France et pour faux état civil en Belgique, Charles Michel, réclamé par la police française, vient d'être remis entre les mains des gendarmes.

## Sports et Jeux

### Les cerfs-volants montés

Sans attendre les résultats que produire le concours institué par la Ligue nationale aérienne, pour les cerfs-volants montés, grâce au prix du commandant Dullin, le ministre de la guerre a fait construire un train de cerfs-volants, actuellement en essais à Boulogne-sur-Mer. Le capitaine du dirigeable a été chargé de ces essais, sur il était tout désigné pour cela : il a fait de ses études sur les « Applications des cerfs-volants » dont l'une, la *photographie* aérienne, a été résumée depuis deux ans, et est d'un usage courant dans la marine française.

Le train de cerfs-volants qui il est un point actuellement à Boulogne-sur-Mer, est destiné à suppléer les ballons emplis dans lesquels les applications de la guerre, aussi (ci que le vent dépasse la vitesse de 12 m. 50 par seconde, vitesse à partir de laquelle les ballons deviennent inutilisables alors que les cerfs-volants peuvent être déjà employés à partir de 7 m. 50 à la seconde.

Le système dont il s'agit comprend un train d'attelage composé d'un cerf-volant pilote et de un à quatre cerfs-volants d'attelage qui tendent le cable dans le long du quel doit glisser le chariot qui supporte une nacelle en osier. Cette nacelle est remorquée par un train secondaire de deux à trois cerfs-volants temporaires qui sont commandés par un second câble parallèle au premier. Un treuil à double hauteur assigne les deux câbles.

Les cerfs-volants employés sont collaborés, du type Blériot, le dirigeable. Leur surface portante est, pour nacre, nécessaire, avec les autres cerfs. Ils ont trois mètres de hauteur sur deux de large.

En les voyant fonctionner, les non est clos, ne de la simplicité et de la rapidité de la manœuvre en même temps que du sentiment de sécurité qu'ont éprouvé ceux qui, comme le commandant Dullin, le général lendinieur de prix de la Ligue nationale aérienne, viennent de faire des ascensions à Boulogne avec ces « Cerfs-volants, ils ils peuvent être démontés en quelques minutes, et rogiés pour le transport. Il y a donc tout lieu désespérer que, dès peu, notre armée sera dotée réglement intégralement de ce système qui, en cas de conflit, dans les Angles et les Russes tout usage dans leurs pays aéroplaniques depuis plusieurs ans en déjà.

### La tentation des étalages

Deux ouvrières, l'une vingoïenne, Elodie Breyne, 20 ans, demeurant rue de la Bassée, rue Bainbrocheuse, Célina De Bock, 30 ans, domicilée rue Sainte-Catherine, cédèrent à la tentation des riches étalages du Nouvel-An, rue de la Gaînetta, puis au marché de Wazemmes, elles commirent un passage une blouse de 2 fr. 95 et quatre mouchoirs valant ensemble douze sous.

L'agent Leunina qui les filait arrêta la vingoïenne et la bainbrocheuse qui furent déférées au parquet.

Elles perquisition faite à leurs domiciles amena la découverte de deux caracos, d'un cache-nez et d'une paire de bas, d'origine délictueuse, supposé-on.

**Je ne fume que le NIL**

## COMMUNICATIONS ET CONVOCATIONS

*Dessins et Modèles.* — La loi du 14 juillet 1909 sur les dessins et modèles qui a été promulguée le 19 du même mois, dispose à l'article 14, qu'elle entrera en vigueur six mois après sa promulgation, c'est-à-dire le 19 janvier 1910.

L'attention des déposants est appelée dès à présent, sur l'article 14 précité, qui dispose que les dépôts faits antérieurement, sous la régime de la loi du 18 mars 1806, pourront être renouvelés dans les conditions prévues par ladite loi, et ainsi l'expiration du délai de cinq ans. La durée de ces dépôts peut être ainsi portée à vingt-cinq ans.

Cette disposition de la loi sera applicable aux dépôts de cinq ans dont la durée doit expirer le jour même où la loi entrera en vigueur.

Les déposants qui voudront bénéficier de cet avantage pour tous les objets que comporteni leurs dépôts au jour quelques-uns entre eux peuvent, devront adresser une demande au Secrétariat du Conseil de l'ordonnance ou au Greffe du Tribunal où ils ont affectué leurs dépôts.

Ils devront indiquer dans ladite requête, leur nom, prénoms, profession et domicile, la date à laquelle le dépôt a été effectué, le numéro sous lequel il a été enregistré, la nature et le nombre des objets pour lesquels la prorogation est requise et le numéro que le déposant a pu attribuer à chacun d'eux, avant de se mettre dans la nolle qui les renferme. Ils devront produire autant que possible, le récépissé qui leur a été délivré par le Secrétariat ou